

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 8

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 07 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le sept du mois de décembre à 19 heures, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Beauregard-Baret, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian COTTINI, Maire.

Date de la convocation : 26/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Étaient présents : COTTINI Christian, FUCILI Chantal, DOYON Cécile, ZANOTTI Martin, ROBIN Alexandre, BELLE Cyril, BRES Marie-Christine, BENISTANT Delphine, FONTANIE Marc, CARRE Christophe, GRUBER Laëtitia, PROST Yohann, MORAND Virginie, PAYRE Monique,

Absente excusée : MICHELON Noémie a donné un pouvoir à FUCILI Chantal.

Secrétaire de séance : Chantal FUCILI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2020

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02/11/2020

Affaires soumises à délibérations

- 1- Conseil Régional : demande de subvention « Bonus-Relance »
Aménagement du Village de Meymans et de la Voie Communale 7 du
Village de Beauregard-Baret
- 2 - Affaires scolaires :
 - Tarifs garderie
 - Modification du règlement périscolaire
- 3 - Modification du protocole COVID (horaires garderie)
- 4 - Finances : Décision Modificative

Rapporteurs

Martin ZANOTTI
Alexandre ROBIN

Cécile DOYON

Chantal FUCILI
Martin ZANOTTI

Affaires non soumises à délibération

- 5 – Présentation de la situation financière faite par le Cabinet KPMG
dans le Cadre de l'audit de Valence - Romans - Agglo
- 6 - DIA
- 7 - Rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement
- 8 – Communication – Le Baret – Carte de Vœux – vœux
- 9 - Affaires diverses

Martin ZANOTTI

Alexandre ROBIN
Cyril BELLE
Christophe CARRE

Le bulletin N°8 du 02 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité

En début de séance Monsieur le Maire propose d'ajouter un point 1 bis et un point 4 bis
la proposition est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1 – OBJET : Demande de subvention Bonus Relance 2020-2021 auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour une relance de l'économie locale et un soutien aux collectivités, des subventions Bonus-Relance sont prévues pour les collectivités.

Le Maire présente au Conseil Municipal un contrat pour mission d'études préliminaires du Cabinet BEAUR pour l'aménagement de la traversée du village de Meymans et l'aménagement de la voie communale n°7 (chemin de la Bressonnière) et de deux dispositifs de ralentissement sur le village de Beauregard-Baret pour un montant de 16 750 € HT soit 20 100 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE l'aide du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour obtenir une subvention Bonus-Relance pour l'opération suivante :**
 - **mission d'études préliminaires pour l'aménagement de la traversée du village de Meymans et l'aménagement de la voie communale n°7 (chemin de la Bressonnière)**
 - **et de deux dispositifs de ralentissement sur le village de Beauregard-Baret pour un montant de 16 750 € HT soit 20 100 € TTC, par le Cabinet BEAUR.**

- **AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

1 bis - OBJET : remboursement de la caution à M. Pierre PARODI d'un montant de 192 €.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au départ de M Pierre PARODI du logement communal au 01/10/2020, il y a lieu de lui rembourser la caution versée pour un montant de 192 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD pour rembourser à M. Pierre PARODI la somme de 192 €.**

2 - OBJET : Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la cantine

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'ouverture d'une deuxième école sur la commune de Beauregard-Baret, il convient d'aménager le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la cantine initialement voté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD pour modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la cantine (voir annexe jointe).**

2 bis - OBJET : Modification des horaires scolaires à compter de la rentrée scolaire 2021-2022

Le Maire fait part au Conseil Municipal Beauregard-Baret de la modification des horaires scolaires pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Il a été proposé en conseil d'école du 03/12/2020 :

Ecole de Beauregard :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8 h 25 -12 h 05 et 13 h 40 - 16 h 00.

Ecole de Meymans :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8 h 35 - 11 h 50 et 13 h 25 -16 h 10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE aux horaires suivants :**
 - **Ecole de Beauregard :**
Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8 h 25 - 12 h 05 et 13 h 40 - 16 h 00.

○ **Ecole de Meymans :**

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8 h 35 - 11 h 50 et 13 h 25 - 16 h 10.

3 - OBJET : Renforcement du protocole COVID (horaires garderie)

Le Maire propose au Conseil Municipal la modification des horaires garderies.

Vu l'insuffisance d'enfant à la garderie de l'école de Beaugard, et la surcharge de travail pour les agents communaux, renforcé en matière de ménage, il est proposé de supprimer la garderie de l'école de Beaugard et de la transférer à l'école de Meymans, le temps du protocole COVID

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD pour supprimer et de transférer la garderie de l'école de Beaugard à l'école de Meymans, le temps du protocole COVID.**

4 - OBJET : FINANCES : Décision Modificative N°7

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202-121 : Plan local d'urbanisme	1000.00 €	
TOTAL D 20 : immobilisations incorporelles	1000.00 €	
D 2184-129 : Travaux bâtiments communaux		1000.00 €
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles		1000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **ADOPTE** la DM N°7

4 bis - OBJET : FINANCES : Décision Modificative N°8

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60631 : Fournitures d'entretien		1 000.00 €
D 6064 : Fournitures administratives		1 500.00 €
D 615221 : Bâtiments publics		1 500.00 €
D 61551 : Entretien matériel roulant		11 000.00 €
D 6281 : Concours divers (cotisations)		850.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		15 850.00 €
D 6332 : Cotisations au FNAL		10.00 €
D 64111 : Salaire Titulaire		2 890.00 €
D 64131 : Salaire Non Titulaire		4 000.00 €
D 6478 : Autres charges sociales		100.00 €
TOTAL D 012 : Charges de Personnel		7 000.00 €
D 65541 : Compensation charges territoriales		10 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres Charges gestion courante		10 000.00 €
D 678 : Autres charges exception	32 850.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	32 850.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **ADOPTE** la DM N°8

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

5 - Présentation de l'audit financière demandé par l'agglomération Valence Romans au cabinet KPMG par Martin Zanotti (power point en annexe). Cette présentation alerte sur l'état de nos finances et va nécessiter dans les deux années à venir une rigueur importante, la nécessité de maintenir la masse salariale et de rester prudent en matière d'investissement. Dans l'état actuel de l'endettement il ne parait pas possible d'engager de nouveaux prêts.

6 - Il est demandé de fournir des devis pour les prévisions, et des arbitrages seront faits sur les priorités.

Présentation par A. Robin des droits de préemption urbaine (DIA) concernant les parcelles AK 191 et AK 290. La collectivité ne souhaite pas se porter acquéreur.

7 - Présentation par C. Belle du prix et de l'état de l'assainissement (annexe 2)

8 - Point sur la communication par C. CARRE, la préparation du prochain bulletin municipal est en cours (parution mi-janvier) avec un encart jeté, N. Michelin avance sur le site qui devrait être opérationnel en janvier. Une carte de vœux sera faite, et sera à la disposition de tous les élus. Il faut prévoir de mettre en place une commission communication rapidement. Pour rappel, la commission communication est composée : de C Carre, N Michelin, Y Prost, D Bénistant, M Payre, C Fucili (plus ponctuellement)

9 – Divers :

- La mairie sera fermée les 24 et 31 décembre. Le maire donne une journée le 24 décembre à l'ensemble des salariés.
- De la terre a été mis sur le terrain de foot pour répondre à la demande des enfants qui avaient fait une demande pour pouvoir faire du vélo sur des bosses. Il faudra préciser (voir arrêté municipal) que ces bosses sont interdites aux motos. Le Conseil Municipal remercie la personne qui a fourni la terre gracieusement.
- Le Conseil Municipal remercie Marc FONTANIE pour avoir dirigé le séminaire des élus du samedi 5 décembre 2020.

La séance est levée à 21h00.

Vu le Maire, vu la secrétaire de séance.
